

Tarif unique à 2,20 €
sur le réseau Arc-en-Ciel

Renseignements
Complémentaires

LE CONSEIL GÉNÉRAL PRÉSENTE

S I T P A

Le réseau de cars Arc-en-Ciel simplifie et abaisse ses tarifs. La Haute-Garonne se voit ainsi divisée en 2 zones : une zone nord, incluant Toulouse, et une zone sud. Un tarif unique sera appliqué : 2,20 € pour tout trajet au sein d'une même zone*.

* 3,30 € pour les trajets longue distance entre 2 zones.

Vous avez aussi la possibilité d'acheter un billet sans contact de 10 déplacements ou de stocker et valider vos déplacements sur la Carte pastel qui vous permet de voyager également sur les autres réseaux : bus, métro... Ce qui revient à un coût par trajet de 1,5 € au sein d'une même zone ou de 2,3 € entre deux zones.

	Déplacements dans une même zone	Déplacements entre deux zones
Ticket unité	2,20 €	3,30 €
Billet sans contact 10 déplacements	15 €	23 €
Abonnement mensuel	33 €	50 €
Abonnement annuel	330 €	500 €

Adressez-vous :
à votre Mairie

OU

à l'accueil du SITPA

Gare routière
68-70, boulevard Pierre Sémard
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 34 25 56 70
Fax : 05 34 25 56 71

Si vous habitez en Haute-Garonne, vous pouvez voyager gratuitement sur le **réseau Tisséo-SMTC** métro-bus de l'agglomération toulousaine. Merci de vous adresser à la mairie de votre commune de résidence. Renseignements complémentaires à Tisséo-SMTC : 05 61 41 70 70

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LE TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES

Vous avez 65 ans
et plus

Vous pouvez voyager
gratuitement
ou à tarif réduit
dans toute
la Haute-Garonne

Pour plus de renseignements,
adressez-vous au conducteur
à bord des cars ou au :

► N° Vert 0 800 511 883

Impression CG31/14/09/1457-10672



haute-garonne.fr

Simplifiez-vous les transports

Si votre commune adhère au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées

Voyager Moins Cher...

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- ❖ Vous avez 65 ans et plus
- ❖ Vous résidez en Haute-Garonne
- ❖ Votre commune adhère au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées

QUELS TRANSPORTS SONT CONCERNÉS ?

- ❖ Le **réseau de cars ARC-EN-CIEL** du Conseil Général
- ❖ Le réseau routier de **cars régionaux** (dans la limite du département)
- ❖ Les **trains régionaux** de la SNCF (dans la limite du département)

QUELLES SONT LES MODALITÉS POUR VOYAGER GRATUITEMENT OU À TARIF RÉDUIT ?

- ❖ Avec la **carte de circulation**, qui vous donne droit à 35 % de réduction sur l'achat d'un ticket à l'unité, sauf sur le réseau Arc-en-Ciel (tarif unique à 2,20 € - détail au dos de la brochure)
- ❖ Avec les **bons gratuits** valables sur les cars Arc-en-Ciel, les cars et trains régionaux, à retirer auprès de votre Mairie, si cette dernière a décidé de les mettre en place.

La Carte de Circulation

COMMENT L'OBTENIR ?

Présentez-vous à la mairie, muni d'une photo et d'une pièce d'identité.

COMMENT EST-ELLE DÉLIVRÉE ?

- ❖ La Mairie remplit la carte avec vous, puis l'envoie au siège du syndicat qui la complètera (numéro d'inscription, apposition de la vignette annuelle).
- ❖ Le syndicat retourne la carte de Transport à la Mairie. Elle est alors mise à votre disposition par la Mairie, qui vous contacte.

COMBIEN COÛTE-T-ELLE ?

Cette carte coûte annuellement **2,50 €**.

Les Bons Gratuits

Si la commune a adhéré au syndicat, le Conseil Municipal concerné peut, mais sans obligation, décider d'un nombre de voyages gratuits.

- ❖ Ces voyages sont accordés au titulaire de la carte de transport dans la limite de 12 voyages allers-retours par an, soit 24 trajets, dans le souci d'apporter une aide sociale aux personnes âgées les plus démunies.

QUI FINANCE CES BONS GRATUITS ?

Pour le réseau ARC-EN-CIEL, le prix total du voyage est pris en charge par :

- ❖ La commune : 50 %
- ❖ Le Conseil Général : 50 %

Pour les autres transports (cars et trains régionaux), le prix total du voyage est pris en charge par :

- ❖ La commune : 32,5 %
- ❖ Le Conseil Général : 32,5 %
- ❖ Les transporteurs : 35 %